

Commune de BULLION

Entités environnementales

Version D

02/12/2024

D PICARD

Ce document liste et présente sommairement les principales entités environnementales de la commune de BULLION.

Les différentes cartes et données associées (description, superficie, ..) listées dans les pages suivantes sont issues:

- de données géo spatiales communales téléchargées à partir de sites gouvernementaux (INPI , ...)
- de documents du PNR.

Ces informations ont été intégrées en utilisant le logiciel **QGIS**.



LES ZONES DU PLU

1) Les zones urbaines (U)

Ce sont les secteurs déjà urbanisés :

- **Ua**
Secteurs d'habitation situés au niveau des centres historiques du village et des hameaux.
- **Ud**
HPR (Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation).
- **Uh**
Secteurs d'habitation situés à la périphérie des secteurs Ua.
- **Ue**
Equipements publics à vocation administrative, éducative, sportive, de loisirs, socioculturelle et technique.

2) Les zones à urbaniser (AU)

- **Secteurs 1AU**
Ces secteurs correspondaient aux espaces à urbaniser, en application de la loi SRU (BULLION n'est plus soumis à la loi SRU depuis 2018).

3) Les zones agricoles (A)

Les **zones A** permettent la construction ou l'extension de bâtiments liés à des exploitations agricoles.

- **Secteur Ap**
Espaces agricoles protégés, par principe non constructibles (champs).

4) Les zones Naturelles (N)

Les **zones N** couvrent des espaces naturels ou forestiers.

Secteurs :

- **Nr** : centre de séminaire, hôtellerie, restauration, situé à Ronqueux.
- **Nu** : Maison d'Ulysse située à Moutiers.

Tableau récapitulatif

Secteur	S en m ²	Superficie en ha	Total en ha	%
Ua	189 766	18,98		
Uh	843 109	84,31		
Ue	20 705	2,07		
Ud	89 522	8,95		
1AU	6 248	0,62	114,94	5,42%
A	133 309	13,33		
Ap	6 452 684	645,27	658,60	31,05%
N	13 415 614	1 341,56		
Nr	55 957	5,60		
Nu	5 426	0,54	1 347,70	63,53%
Total	21 212 340	2 121,23		

Les différentes entités environnementales

La forêt de protection : Servitude d'Utilité Publique - **SUP A7**

Statut le plus protecteur pour une forêt en France

Seuls les travaux qui ont pour objet de créer les équipements indispensables à la mise en valeur et à la protection de la forêt ainsi que les ouvrages qui ne modifient pas fondamentalement la destination forestière sont autorisés (Art. R141-14 du code Forestier).

Des travaux de captage d'eau peuvent être autorisés.

Toute la forêt de protection est classée en EBC (voir item suivant).

Les EBC : Espaces Boisés Classés

Changement d'affectation interdit.

Le classement n'est pas subordonné à l'existence préalable d'un boisement.

Le classement / déclassement en EBC (hors forêt de protection) est réalisé par le biais de l'élaboration ou de l'évolution du **plan local d'urbanisme**, c'est-à-dire par la municipalité.

Lisières des 50 m des massifs forestiers de + de 100 ha : orientation du **SDRIF**

Les lisières des 50 m sont inconstructibles hors Site Urbain Constitué ou usage agricole.

Les périmètres des massifs forestiers de plus de 100 ha (1 216 ha) et ceux des EBC (1 216,8 ha) sont quasiment identiques.

Les sites classés et inscrits : Servitude d'Utilité Publique - **SUP AC2**

Les sites sont déclarés au titre de la *protection des sites et monuments naturels*.

Les demandes d'autorisation de travaux nécessitent en général une autorisation spécifique d'un ministre, de la DREAL, de la CDNPS, etc. (site classé) ou un avis de l'ABF (site inscrit).

Les sites NATURA 2000 : Réseau européen

Protection d'un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

Les deux sites NATURA 2000 de la commune sont situés **en forêt de protection**

Les ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique Faunistique et Floristique

Ces zonages n'ont pas de valeur d'opposabilité, mais sont élaborés à **titre d'information**.

Les **ZNIEFF de type 1** recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées...) et sont souvent de superficie limitée.

Les **ZNIEFF de type 2** définissent les ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable. Elles sont souvent de superficie importante et peuvent intégrer des ZNIEFF de type 1.

Les ENS : Espaces Naturels Sensibles (dans les bois départementaux)

Le conseil département des Yvelines est propriétaire de 4 sites au niveau de la commune, tous classés en ENS et situés à 100% **en forêt de protection** ou **en site classé**.

Les ZIEC : Zones d'Intérêt Ecologique à Conforter

Milieux naturels assez rares à protéger ou à réhabiliter.

Majoritairement des friches humides situées **en EBC**

Les SBR : Sites de Biodiversité Remarques

Sites d'intérêt écologique départemental à supra régional, et renfermant les milieux et les espèces les plus rares rencontrés sur le territoire.

Totalement situés **en forêt de protection** ou **en site classé** excepté 2 mares (Ronqueux, l'Érable)

Les secteurs inondables : Servitude d'Utilité Publique **SUP PM1**

Superficie totale : 14,7 ha

Lieux concernés:

- Confluence rivière Aulne et ruisseau du Cousin au niveau des prés des Carneaux 2,2 ha
- Confluence rivière Aulne et ruisseau S^{te} Anne en périphérie de la station d'épuration 12,5 ha



2016 : pré des Carneaux

2016 : station d'épuration



La trame verte et bleue (du SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique)

La **trame verte** fait référence aux milieux naturels (forêt, champs, ...) et semi-naturels (prairies non exploitées, lisières, ...).

La **trame bleue** fait référence aux réseaux aquatiques et humides : rivières, étangs, zones humides.

La trame verte et bleue (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de **continuités écologiques** pour que les espèces animales en priorité puissent se déplacer, se nourrir, se reproduire pour assurer leur cycle de vie dans ces **sites de biodiversité**.

Les secteurs favorables aux déplacements sont appelés **corridors**.

Tout ceci implique le maintien et la restauration d'entités favorables au fonctionnement de la trame, tels que les haies, bandes enherbées, bocages, arbres isolés et bosquets, mares, milieux humides, bords des cours d'eau.

Les **sites de biodiversité** intègrent souvent des espaces reconnus pour leur qualité écologique:

- les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) de type 1 et 2,
- le réseau Natura 2000 qui identifie les secteurs d'importance européenne,
- les sites de biodiversité remarquable (SBR) du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

En Île-de-France, il existe 4 sous-trames:

- arborée,
- herbacée,
- agricole,
- bleue ou alluviaux pour les milieux humides et aquatiques.

A BULLION :

- les **Sites de Biodiversité** (SRCE) représentent 1 515 ha c'est-à-dire 71% de la superficie du territoire communal.
- Les **Sites de Biodiversité Remarquables** (SBR - PNR) représentent 428 ha (20% du territoire communal)

Autres informations intéressantes

Les lisières des 50m des massifs forestiers de +100 ha représentent une superficie totale de 166 ha pour un linéaire d'environ 33 km.

Sur ces 166 ha, la superficie des Sites Urbains Constitués (SUC) représente une superficie de 36 ha pour un linéaire d'environ 8 km.

La commune de Bullion a un périmètre de 28,1 km

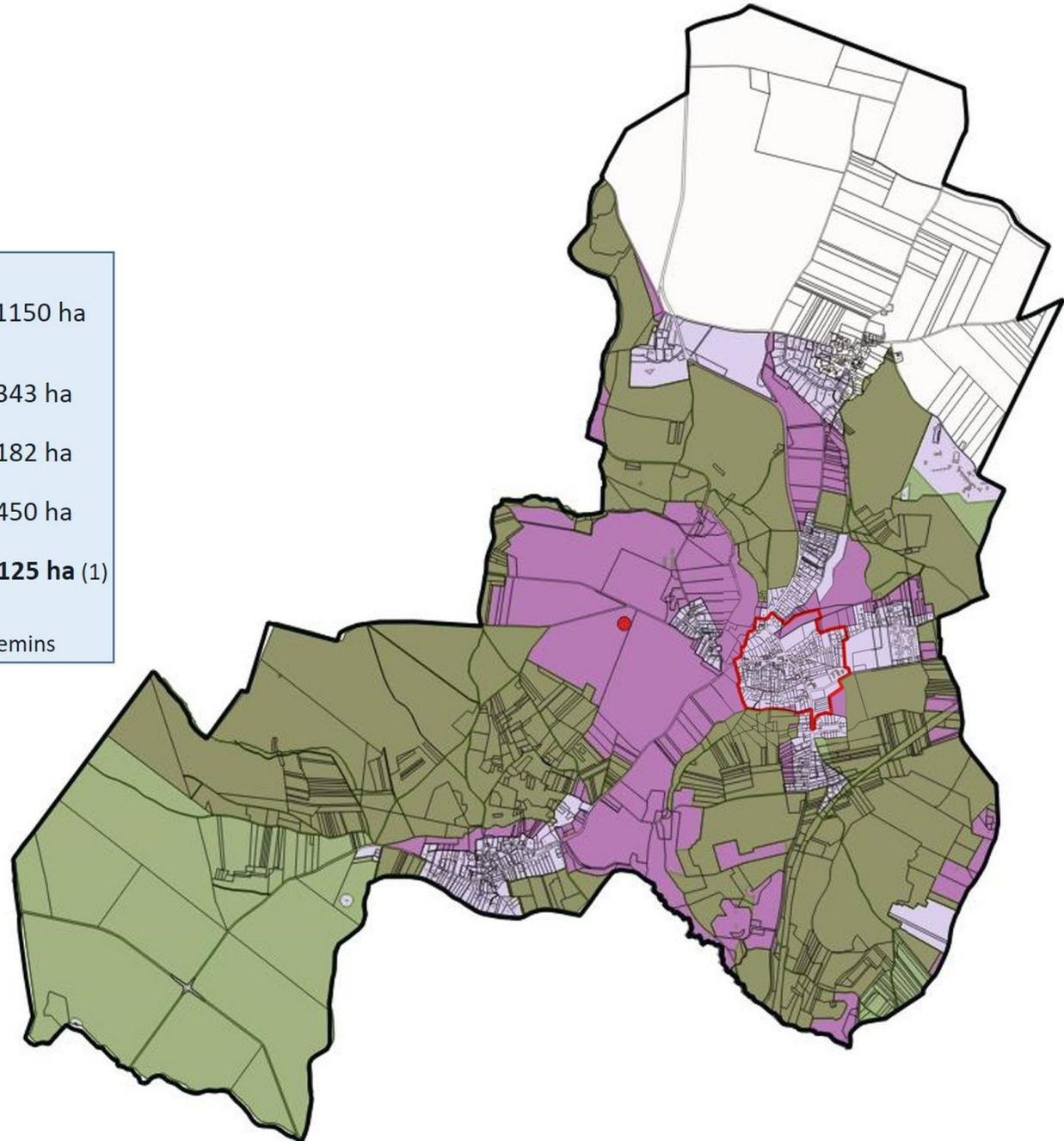
Les deux principales servitudes d'utilité publique (SUP), **forêt de protection** (A7) et **site classé** (AC2) incluent d'un point de vue surfacique les autres contraintes environnementales à plus de 99%, à l'exception des sites inscrits (zones urbaines).

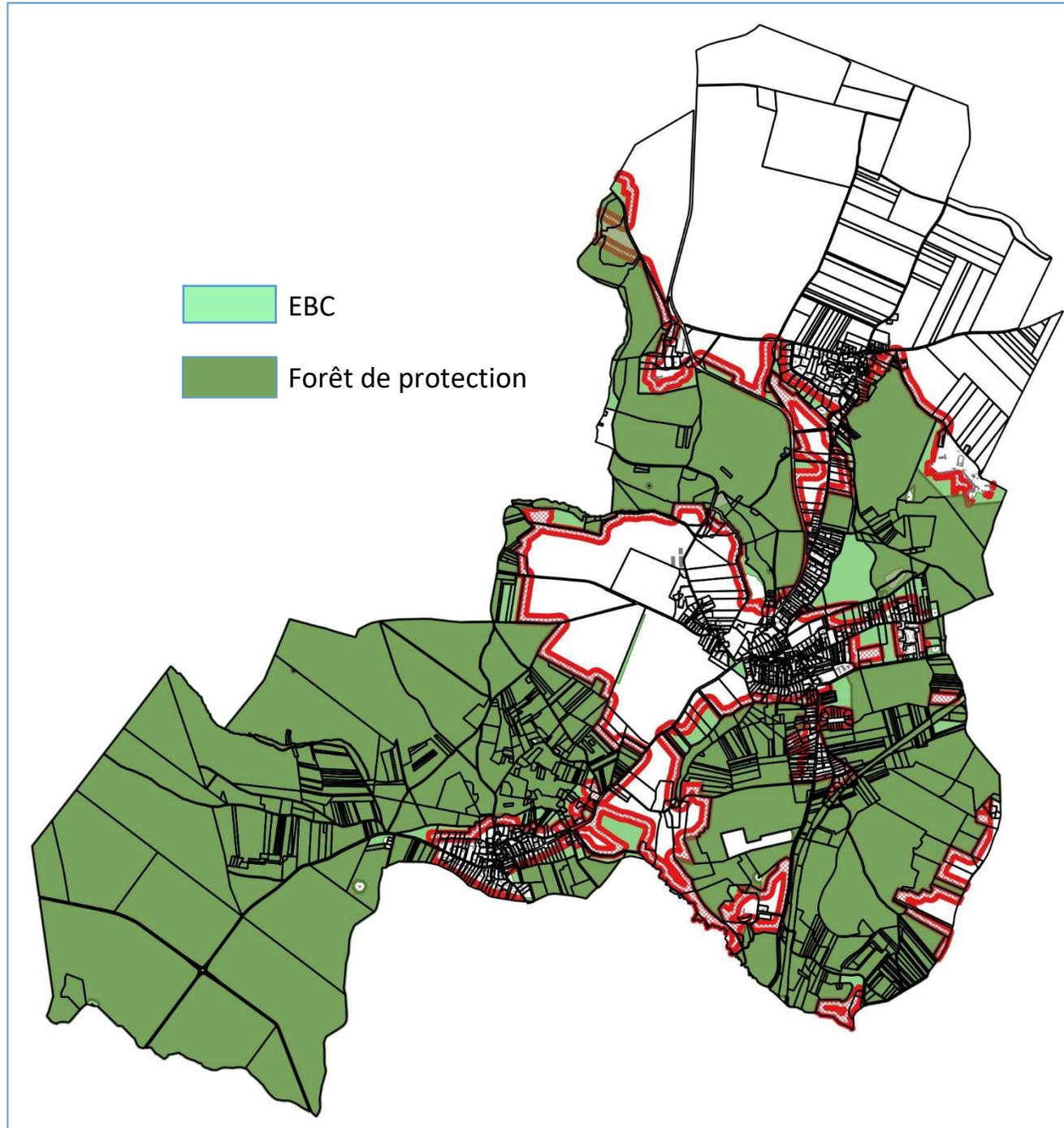
Superficies des principales entités environnementales de BULLION

1. Forêt de protection	1 136 ha	dont 780 ha situés en site classé et 356 ha en site inscrit (54% du territoire)
2. Espace Boisé Classé (EBC)	1 216,8 ha	forêt de protection + bois situés en périphérie de cette forêt (80,8 ha)
3. Massif forestier de plus de 100 ha (SDRIF)	1 216ha	= EBC – 0,8 ha Superficie lisières non constructibles: 130 ha SUC : 36 ha
4. Site classé au titre de la protection des sites naturels	1 130 ha	dont 780 ha situés en forêt de protection et 350 ha en zone Agricole / Naturelle
5. Sites Inscrits au titre de la protection des sites naturels	544 ha	sites urbanisés «élargis» (182 ha) + massif forestier S-O de la commune (362 ha)
6. Natura 2000 (2 sites) [SIC / ZSC]: 240 ha ZPS: 372 ha	372 ha	à 100% en forêt de protection SIC/ZSC: FR 1100803 ZPS: FR 1112011
7. ZNIEFF Type 1 (6 sites)	488 ha	à 99% en forêt de protection ou en site classé
1. le réseau des mares et mouillères de plateau entre Cernay-la-Ville et Bonnelles	0,57 ha	FR 110020297
2. le marais forestier de Moutiers	45 ha	FR 110001456
3. les prairies et tourbière de la Galetterie	12,5 ha	FR 110030035
4. la zone humide de la vallée Renault	26,2 ha	FR 110001467
5. la zone humide entre la Celle-les-Bordes et Bullion	55,8 ha	FR 110001352
6. les mares, tourbières et zones humides des domaines de la Claye et de la Poterie	348 ha	FR 110001454
8. ZNIEFF Type 2 (1 site)	1 614 ha	76% du territoire communal (exception : plateau agricole Nord et Longchêne)
1. le massif de Rambouillet Sud-Est	1 614 ha	FR 110001445
9. Espaces Naturels Sensibles (ENS) 4 sites	166 ha	à 100% en forêt de protection ou en site classé
10. Zones d'Intérêt Ecologique à Conforter ZIEC (6 sites – PNR)	464 ha	à 99% en forêt de protection ou en site classé
1. la zone humide de la vallée Renault	22 ha	ZIEC 131
2. la zone humide entre la Celle-les-Bordes et Bullion	55,8 ha	ZIEC 130
3. les mares, tourbières du domaine de la Voisine	58 ha	ZIEC 088
4. les prairies humides du Gué d'Aulne	22 ha	ZIEC 133
5. les prairies et friches humides de La Foulerie	12 ha	ZIEC 132
6. les Vergers de Ronqueux	4 ha	ZIEC 129
11. Sites de Biodiversité Remarquables SBR (5 sites – PNR)	428 ha	à 100% en forêt de protection ou en site classé sauf 2 mares
1. le réseau des mares et mouillères entre Cernay-la-Ville et Bonnelles	0,57 ha	SBR 074
2. le marais forestier de Moutiers	45 ha	SBR 079
3. les prairies des Carneaux	120 ha	SBR 080
4. les prairies et zones tourbeuses de la Galetterie	12,5 ha	SBR 081
5. Tourbières et mares du Domaine de la Claye	250 ha	SBR 078
12. Réserve Biologique dirigée La Claye	76 ha	à 100% en forêt de protection
Superficie de la commune	2 121 ha	dont forêt de protection + site classé: 1 486 ha (70% du territoire communal)

**Commune de
BULLION**

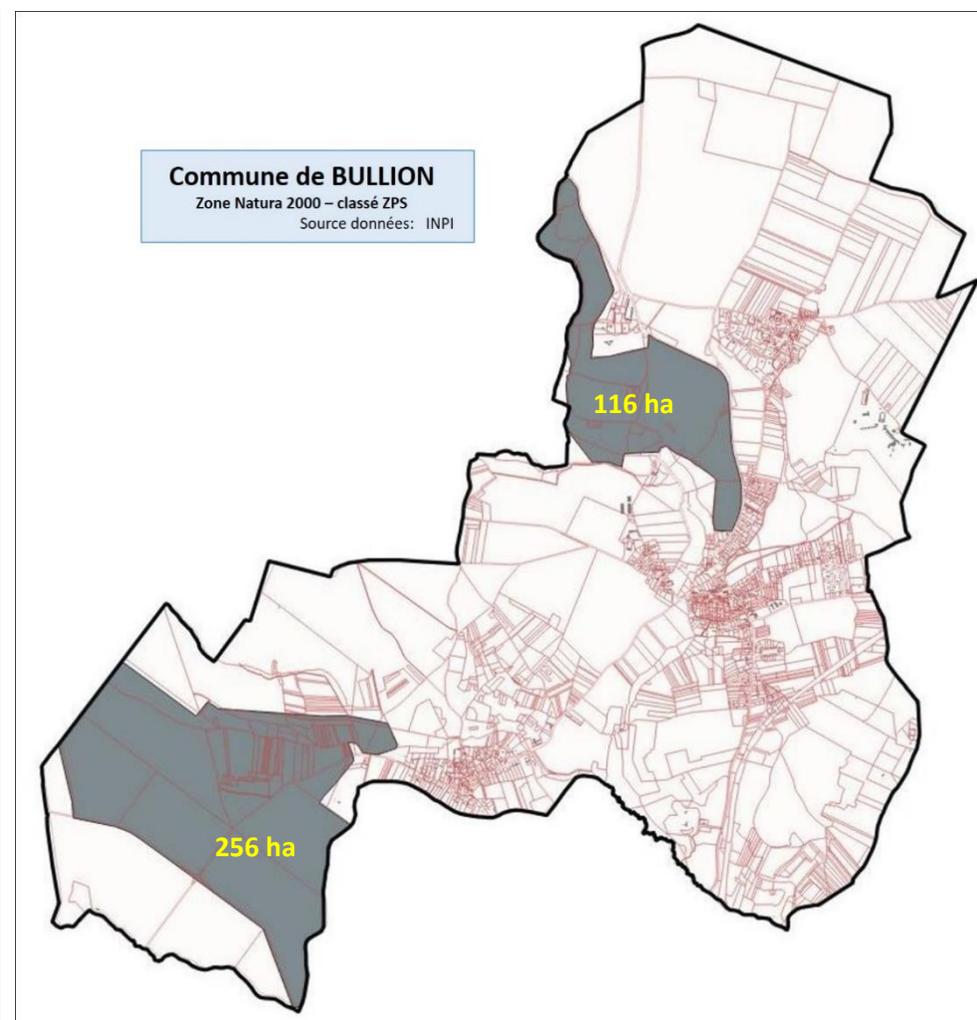
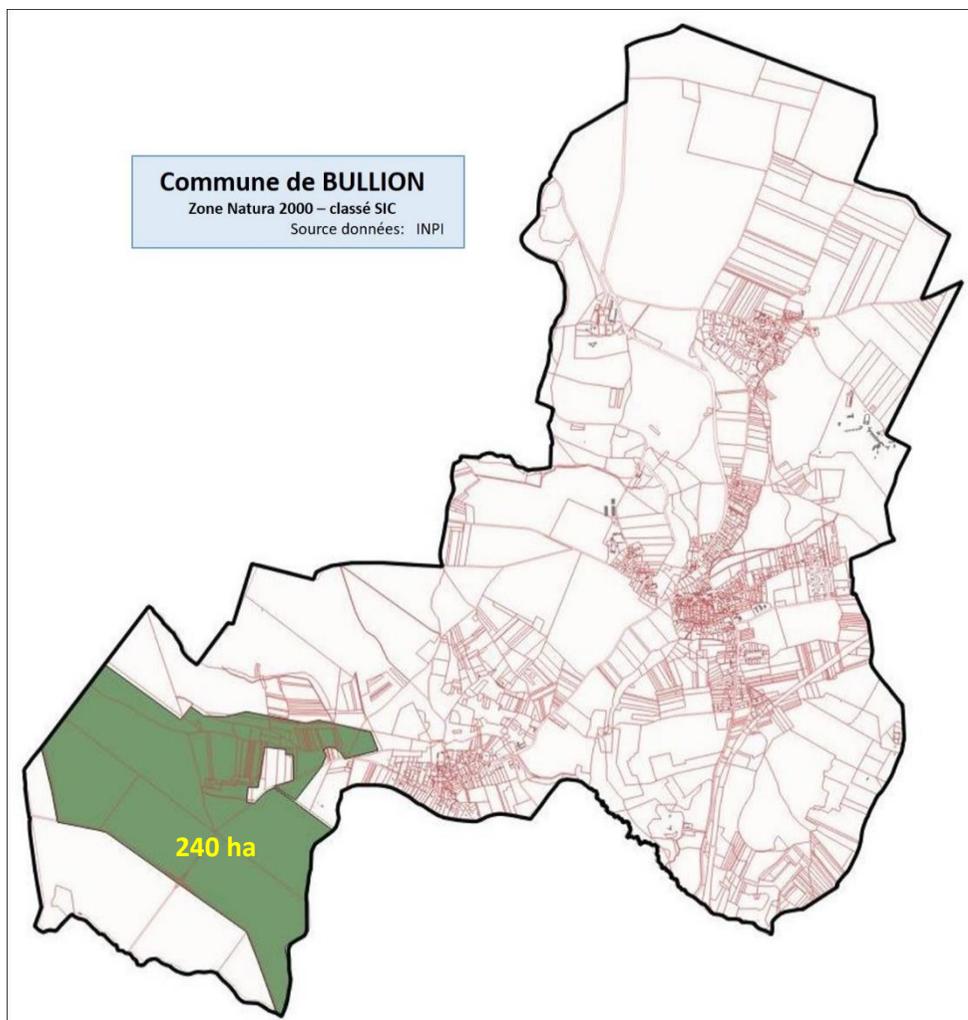
	forêt de protection & site inscrit	} 1150 ha
	forêt de protection & site classé	
	site classé hors forêt de prot.	343 ha
	site inscrit hors forêt de prot.	182 ha
	ni forêt ni site classé/inscrit	450 ha
TOTAL		2125 ha (1)
<small>(1) Superficie selon MOS IPR et CLC Les secteurs intègrent la voirie et les chemins</small>		



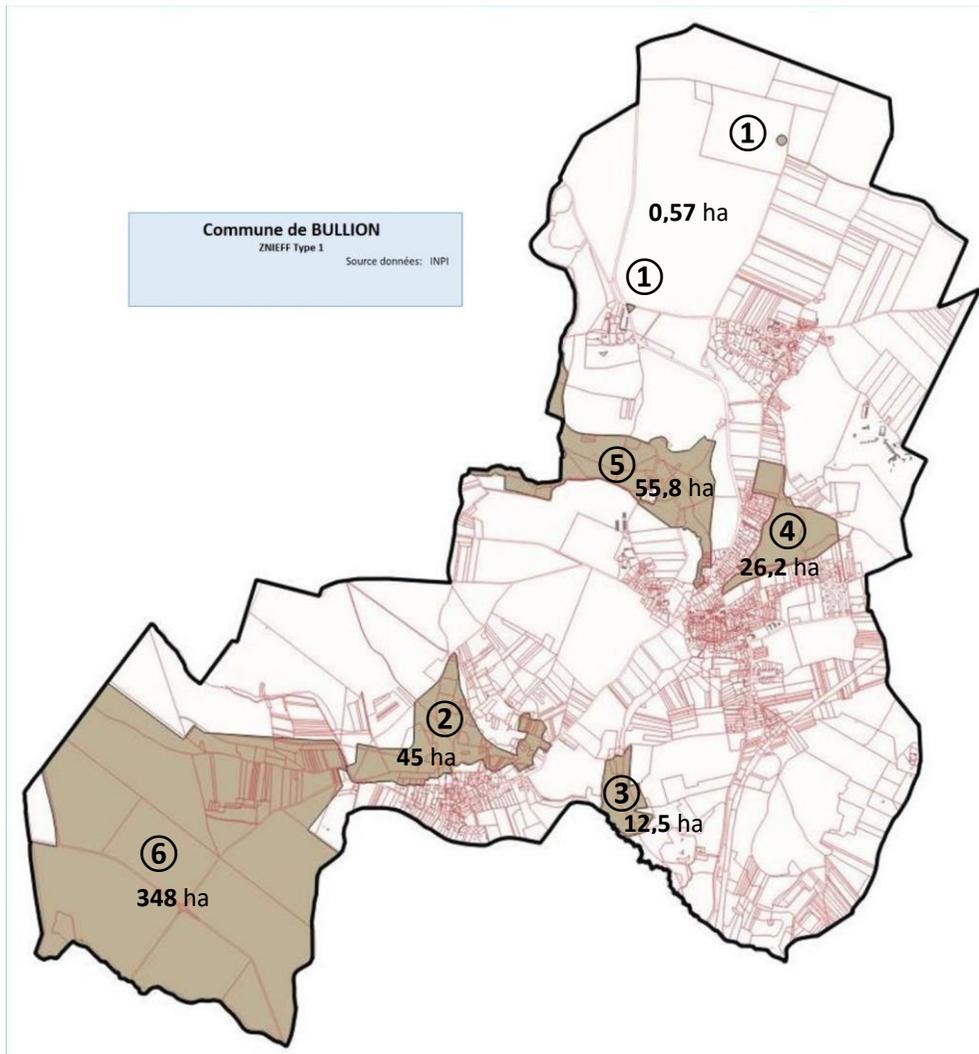


Natura 2000 SIC/ZSC (**FR 1100803**) 240 ha

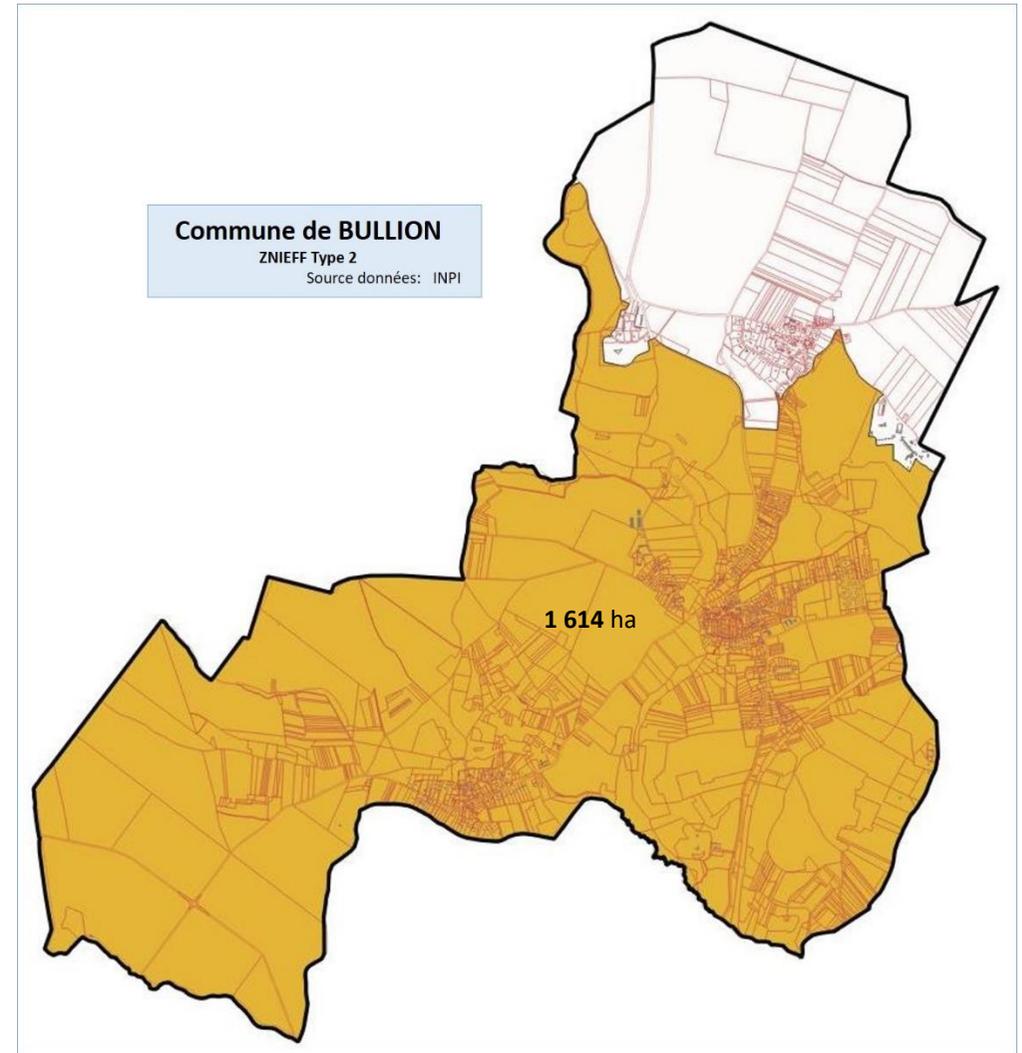
Natura 2000 ZPS (**FR 112011**) 372 ha

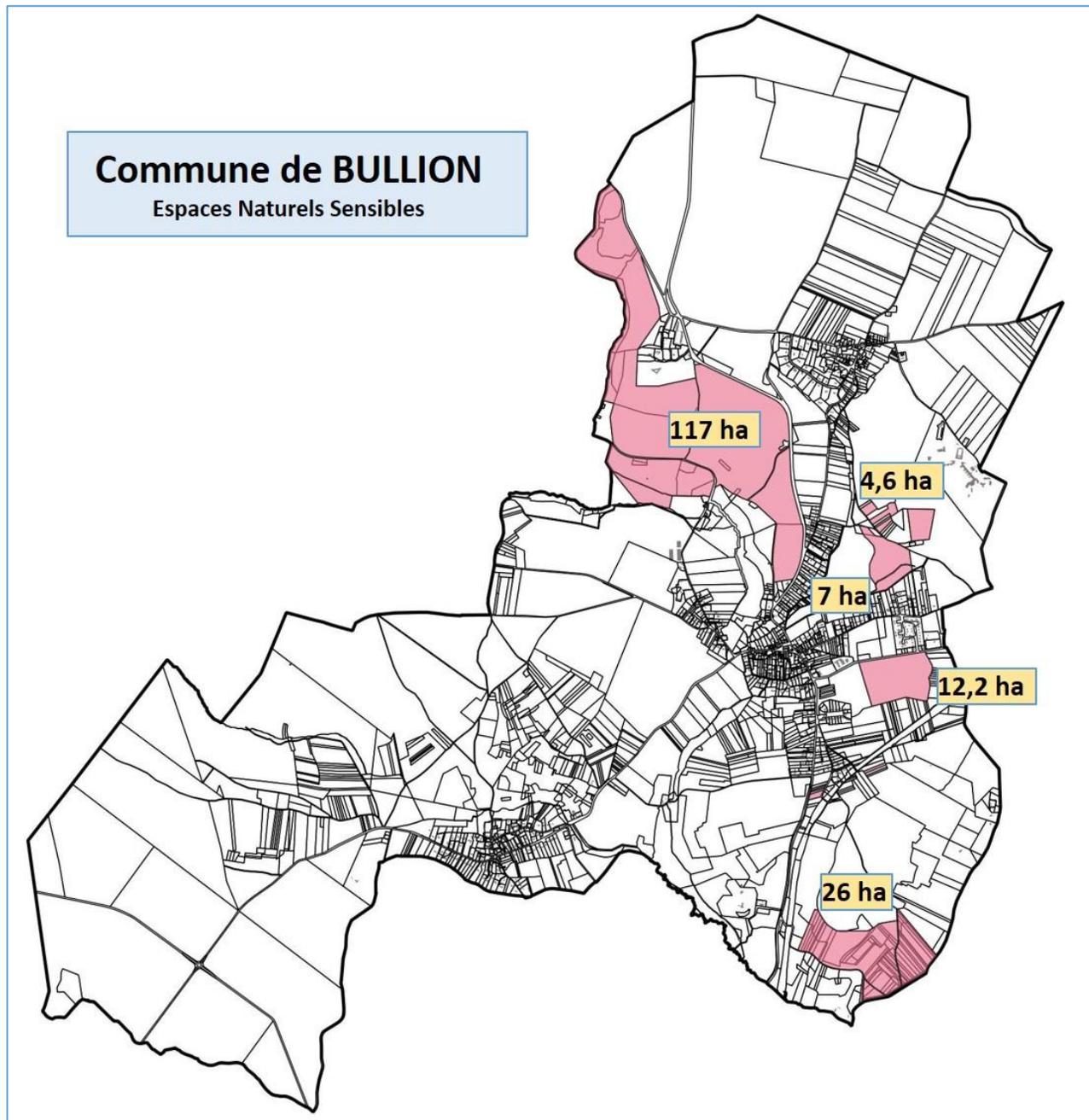


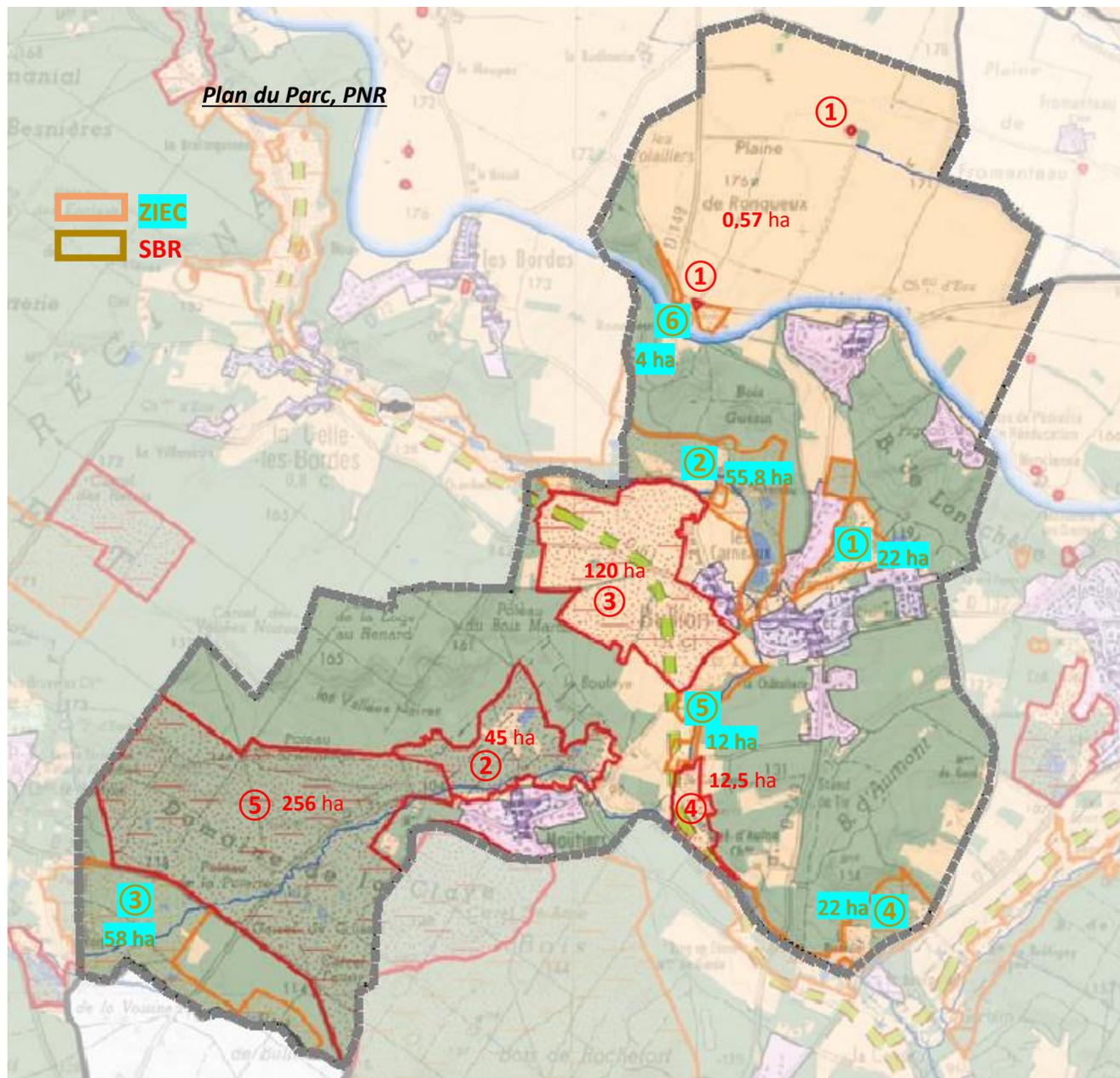
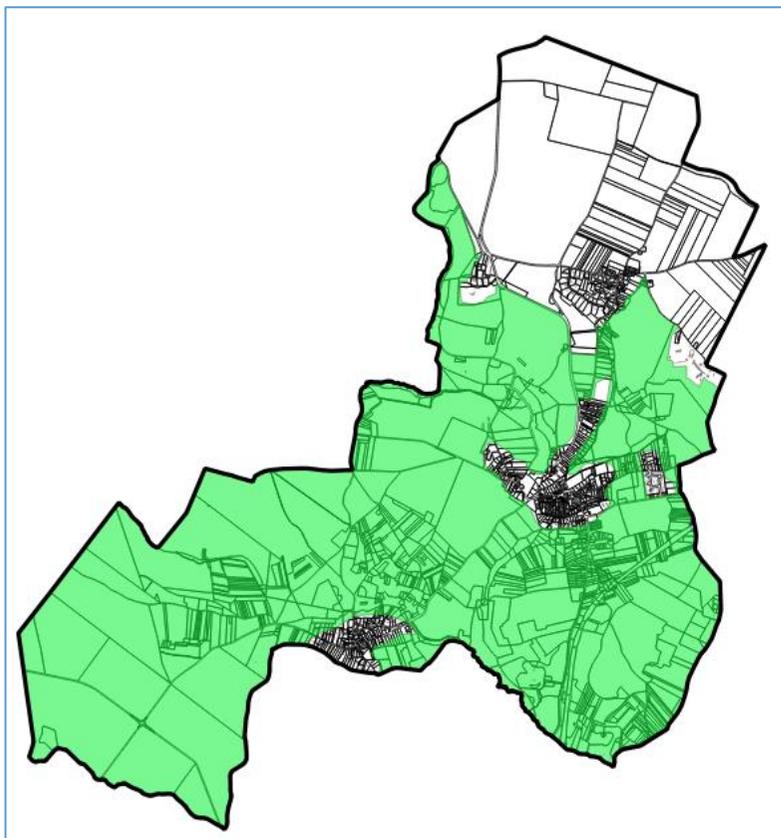
ZNIEFF type 1

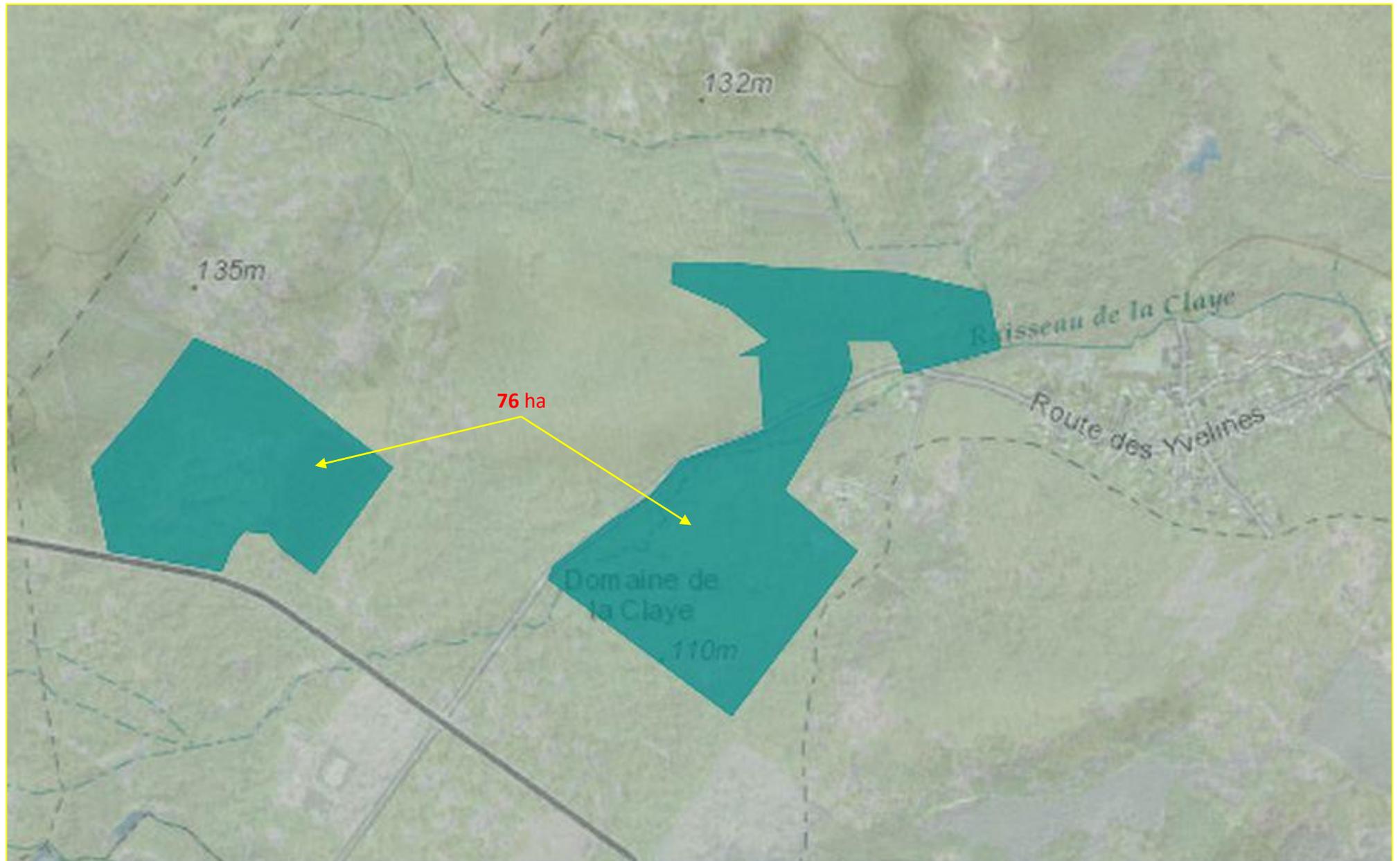


ZNIEFF type 2

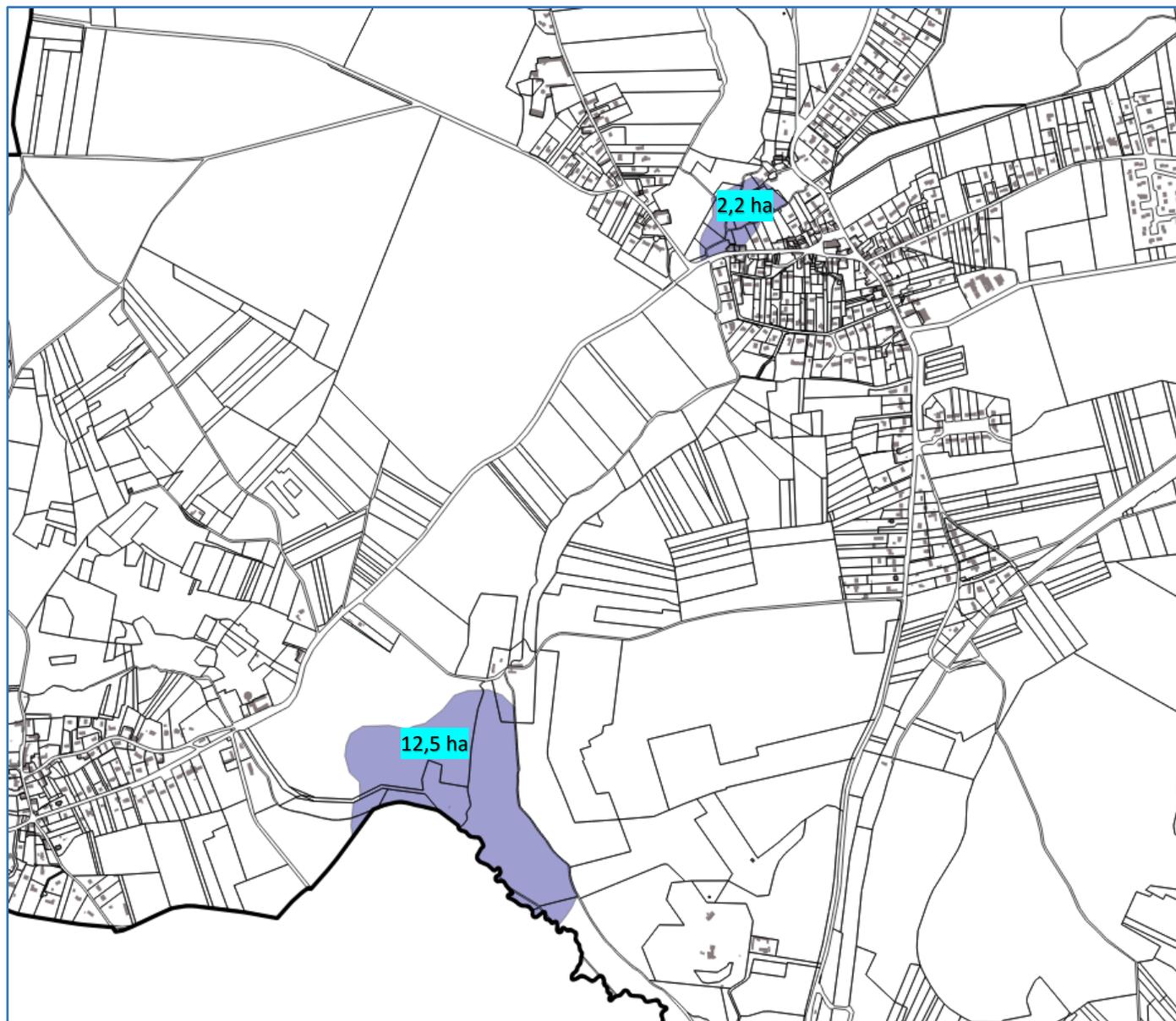




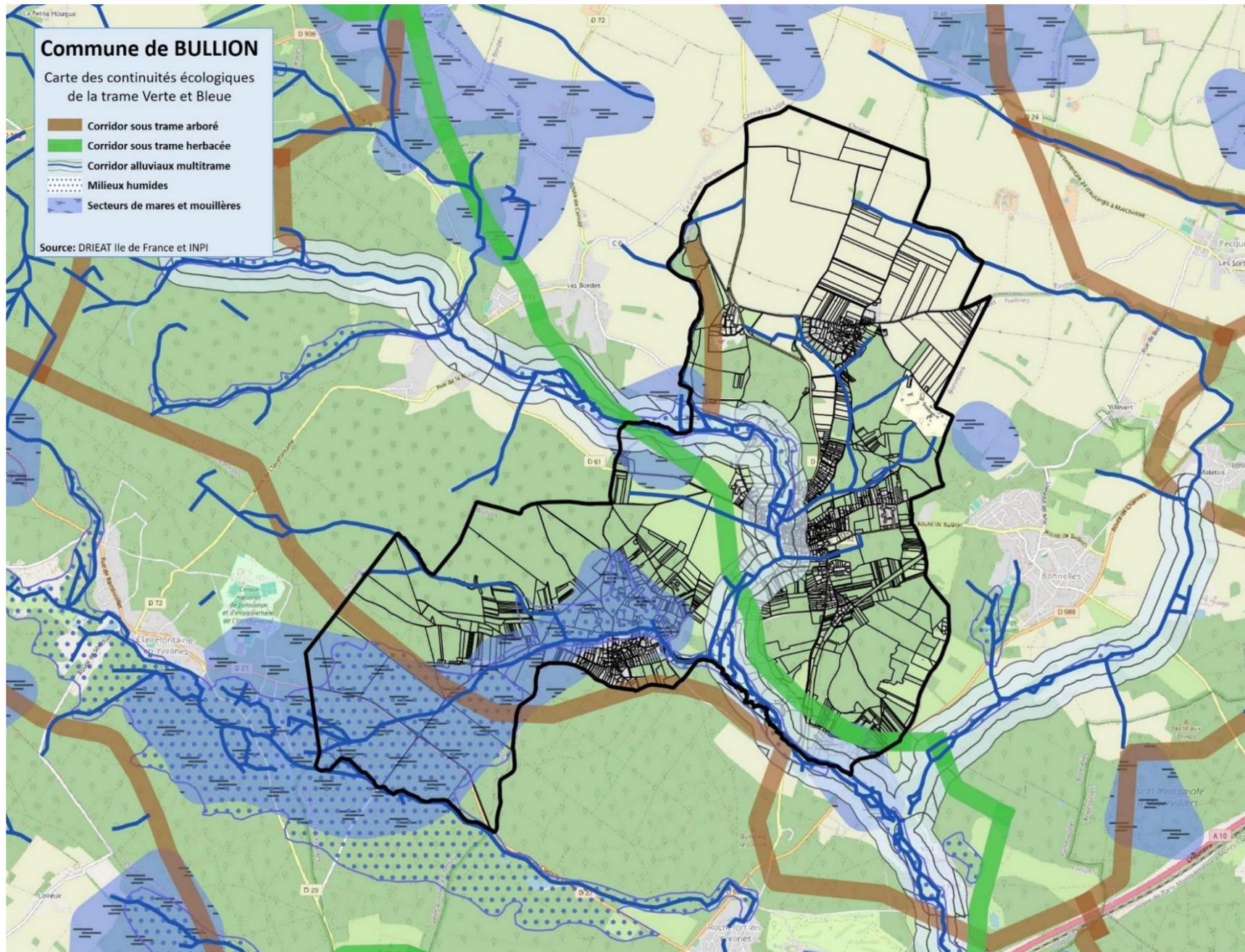




Les secteurs inondables : Servitude d'Utilité Publique **SUP PM1**

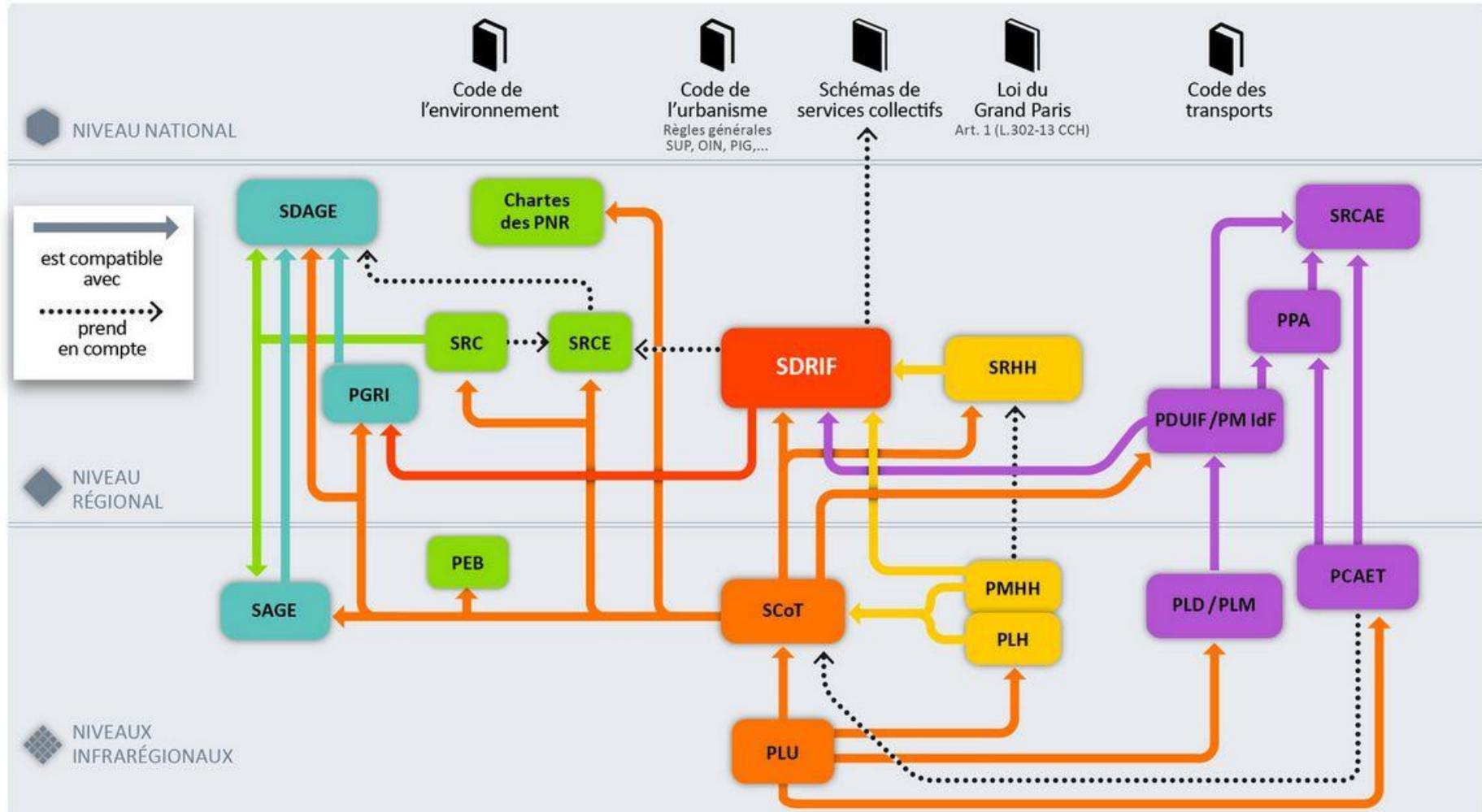


Trame Verte et Bleue : Continuités écologiques (SRCE)



Règles générales d'urbanisme

LA HIÉRARCHIE DES NORMES



PCAET : Plan climat-air-énergie territorial / PDUIF : Plan de déplacements urbains d'Île-de-France / PEB : Plan d'exposition au bruit / PGRI : Programme de gestion du risque d'inondation / PLD : Plan local de déplacements / PMHH : Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement / PMIdF : Plan de mobilité Île-de-France / PLH : Programme local de l'habitat / PLM : Plan local de mobilité / PLU : Plan local d'urbanisme / PNR : Parc naturel régional / PPA : Plan de protection de l'Atmosphère / SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux / SCoT : Schéma de cohérence territoriale / SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux / SDRIF : Schéma directeur de la Région Île-de-France / SRC : Schéma régional des carrières / SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie / SRCE : Schéma régional de cohérence écologique / SRHH : Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement

© Région Île-de-France 2022

Glossaire – Abréviations - Sigles

ABF	Architecte des Bâtiments de France
CDNPS	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
CLC	Corine Land Cover est une base de données européenne d'occupation biophysique des sols
DDT	Direction Départementale des Territoires
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRIEAT	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports
ENS	Espaces Naturels Sensibles
IPR	Institut Paris Région
MOS	Mode d'Occupation des Sols
Open Source:	Un logiciel Open Source est conçu pour être accessible au public
PNR	Parc Naturel Régional
PLU	Plan Local d'Urbanisme
QGIS	Système d'Information Géographique (SIG) Libre et Open Source
SBR	Site de Biodiversité Remarque
SCoT	Schéma de Cohérence Territorial
SDRIF	Schéma Directeur de la Région Ile de France
SIC	Sites d'Intérêt Communautaire de la Zone ZSC (NATURA 2000)
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SUP	Servitude d'Utilité Publique
TC	Territoire Communal
ZIEC	Zone d'Intérêt Ecologique à Conforter
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale (directive oiseaux) NATURA 2000
ZSC	Zone Spéciale de Conservation (directive habitat) NATURA 2000